

Depuis le 1^{er} janvier 1997, l'amiante est interdit, mais il en reste encore et il se dégrade dans la durée !

Je suis propriétaire, locataire ou salarié d'une entreprise, ...
J'interviens dans un bâtiment qui date d'avant le 1^{er} juillet 1997
pour y réaliser des travaux :

1) Obligation de repérage avant travaux (RAT) par le code du travail

Le propriétaire doit faire appel à un diagnostiqueur pour **identifier** les matériaux et produits visibles pouvant contenir de l'amiante et **évaluer** l'état de conservation de ces matériaux.

2) Obligation de formation pour réaliser des travaux en présence d'amiante



• Je n'ai pas suivi de formation amiante :

- Je n'y touche pas ! Je fais appel à un professionnel de l'amiante.
Toute intervention sur des matériaux amiantés est susceptible d'émettre des fibres !



• J'ai suivi une formation amiante :

- J'applique les principes de prévention pour limiter l'empoussièrement et protéger l'environnement.

- Je me décontamine et je rassemble les déchets amiantés et EPI* jetables dans un sac amiante.

*EPI = Equipements de protection individuelle
Exemples :



Pour tout renseignement :

• DIECCTE de Guyane :



859, rocade de Zéphir – 97306 Cayenne CEDEX
E-mail : 973.uc1@dieccte.gouv.fr
<http://guyane.dieccte.gouv.fr/sante-et-securite-au-travail,2793>

• CGSS de Guyane :



CS 37015 – 97307 Cayenne CEDEX
E-mail : prevention-rp@cgss-guyane.fr
www.cgss.gf

• ARS de Guyane :



66, Avenue des flamboyants - Cayenne 97306
E-mail : ars-guyane-contact@ars.sante.fr
www.guyane.ars.sante.fr

JE PERCE, JE COUPE, JE PONCE...



J'AMIANTE ?

MÊME EN GUYANE, IL Y A DE L'AMIANTE !

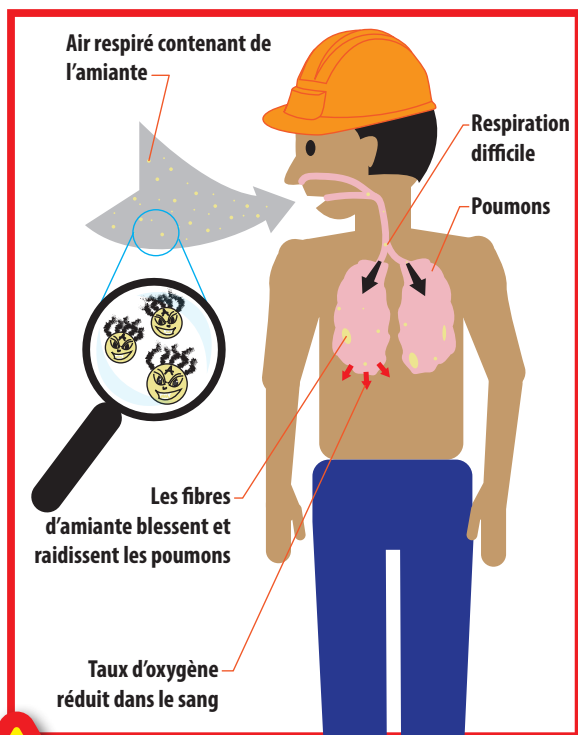
Qu'est-ce que l'amiante ? Quels effets sur la santé ?

Où trouve-t-on de l'amiante ?

L'amiante, minéral naturel fibreux, a été intégré dans la composition de nombreux matériaux de construction du fait de ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre l'incendie.

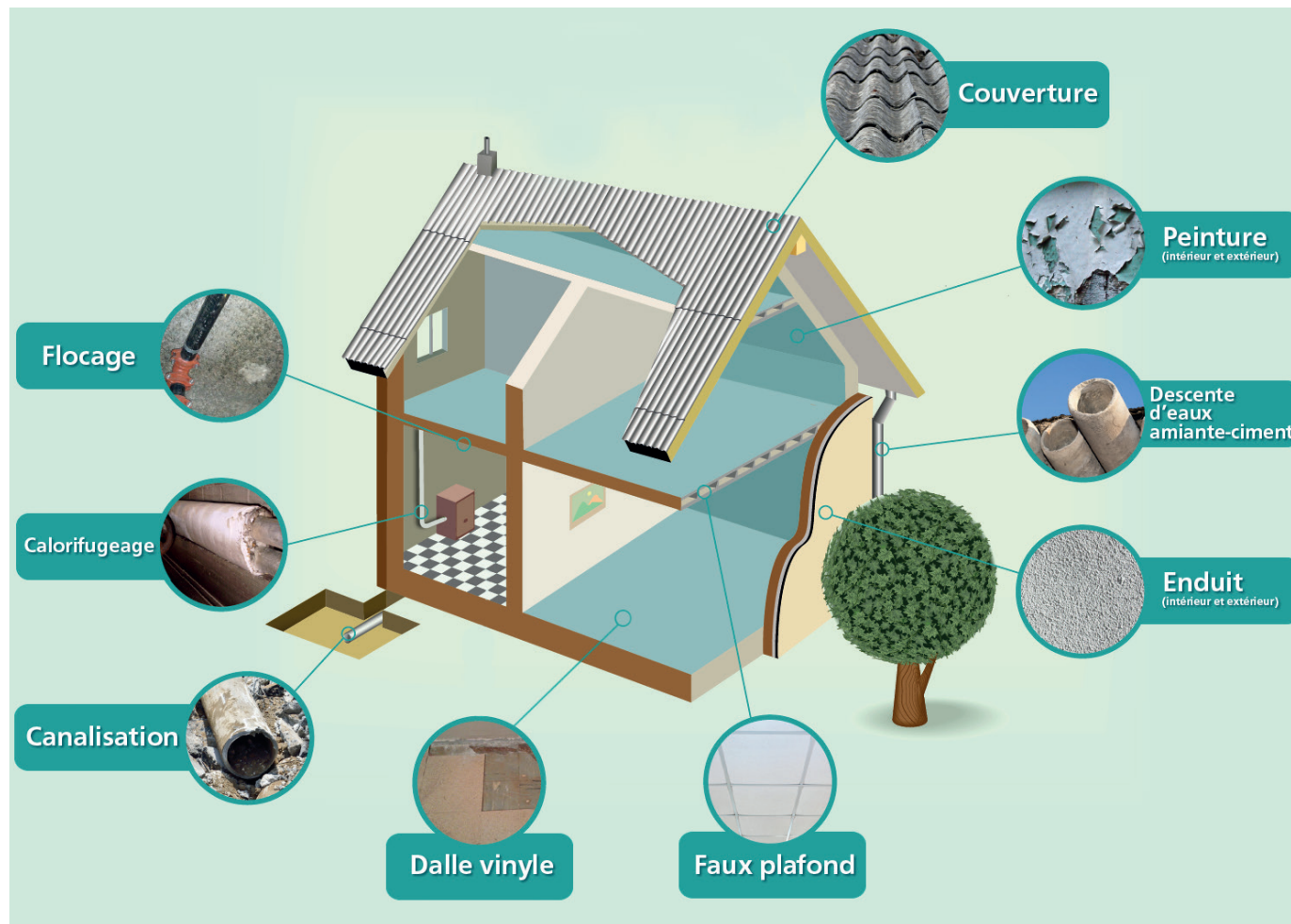
Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions dégradant le matériau (**perçage, ponçage, découpage, ...**).

Les fibres d'amiante respirées se déposent dans les poumons et provoquent des maladies graves, notamment des cancers.



DANGER AMIANTE

ATTENTION : UNE SEULE EXPOSITION peut être suffisante pour provoquer l'apparition de cellules cancéreuses entre 20 ET 40 ANS APRÈS INHALATION.



Exemples de **matériaux** contenant de l'amiante :

- Plaques de fibrociment
- Enduits de façade
- Peintures (intérieures et extérieures)
- Colles sous carrelage et faïence
- Canalisations d'eaux pluviales
- Revêtement vinyle (Gerflex, ...)
- ...

Exemples de **travaux d'entretien** et de **rénovation** susceptibles d'exposer à l'amiante :

- Travaux de rénovation des sols, murs et menuiseries
- Agencement et transformation des pièces de vie
- Installation de climatiseurs
- ...